

LOISIRS ADULTES

Journées et Week-ends

Angers et Cholet



Septembre à Décembre



Votre Coordinatrice

Coordinatrice Loisirs Adultes et Vacances

Caroline FAVALLI



06.80.05.78.60



escal.loisirsadultes@adapei49.asso.fr



La Cité, 58 boulevard du doyenné 49100 Angers



www.escal49.fr

Le secteur Loisirs Adultes propose tout au long de l'année des week-ends ou des journées en fin de semaine favorisant les rencontres, la découverte et le plaisir de faire ensemble. Dans un cadre bienveillant et inclusif, chacun peut participer selon ses envies, développer son autonomie et vivre des moments conviviaux.

Sorties à la mer, Visite de parcs d'attraction, zoo ... : autant d'occasions de partager des expériences enrichissantes et de créer du lien social.

Informations pratiques

1. Organisation des activités

Les week-ends et les sorties à la journée sont organisés sous réserve d'un minimum de 4 participants inscrits.

Lorsque le nombre de demandes dépasse les places disponibles, ESCA'L se réserve la possibilité de répartir les inscriptions de manière équilibrée sur l'ensemble du trimestre afin de permettre au plus grand nombre de participer aux activités proposées.

En cas de report d'une activité par un prestataire extérieur (spectacle, événement,...), indépendante de la volonté d'ESCA'L, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Pour les week-ends : Une fois la confirmation envoyée par Esca'l, le week-end sera facturé.

Un remboursement pourra être perçu uniquement si vous avez souscrit à l'assurance annulation (voir conditions d'annulation en page 7).

2. Conditions d'annulation

Après réception de votre confirmation d'inscription par ESCA'L :

- **Activités avec réservation ou billetterie** (spectacles, concerts, événements sportifs, etc.)

Aucun remboursement ne pourra être effectué, les places étant réservées à l'avance.

- **Activités sans billetterie**

Toute annulation doit être signalée au moins 15 jours avant la date de l'activité. Passé ce délai, l'activité restera facturée.

3. Transport

Lorsque le transport est assuré par ESCA'L dans le cadre des journées, une participation forfaitaire de 15,50 € es appliquée appliquée.

4. Tarification et facturation

Les activités réalisées au cours du mois sont regroupées sur une facture unique envoyée aux alentours du 10 du mois suivant.

Pour une meilleure gestion, nous vous remercions de ne pas effectuer de règlement avant réception de votre facture.

5. Frais de dossier

L'adhésion aux activités du secteur Loisirs Adultes Adaptés nécessite le règlement des frais de dossier annuels de 25 €.

En l'absence de règlement de ces frais de dossier, une majoration de 10 € par activité sera appliquée.

Informations pratiques

en version simplifiée



• Quelles activités je peux faire?

- des soirées
- des journées
- des vendredis après-midi
- des week-ends



Une activité a lieu s'il y a **au moins 4 personnes inscrites**

S'il y a **trop d'inscriptions**:

Esca'l répartit les places sur le trimestre



• Que dois-je payer si j'annule?

- **Soirées, journées, Vendredi's days après confirmation d'Esca'l:**

→ sans billetterie je peux **annuler 15 jours avant**

→ avec billetterie **je ne suis pas remboursé**



- **Week-ends après confirmation d'Esca'l**

→ je suis facturé

- **Date de la facturation:**

→ entre le 1 et le 10 du mois suivant l'activité



• Comment je paie les transports?

- Les transports sont organisés par:

→ Esca'l

→ et /ou Flexmobi (**Mouv'Irigo**)

- Qui facture le transport des soirées mardi et vendredi?

→ C'est **Esca'l** qui facture **3.10 €** le trajet

→ Je ne donne pas de ticket au chauffeur de Flexmobi



• Qu'est-ce que je paie sur la facture?

Le prix total comprend pour les week-ends et séjours:

- L'hébergement



- les repas



- les transports



- les activités



- l'encadrement



- Frais divers



comme assurances, salaire du personnel...

Légende



Indique le prix appliqué après le règlement des frais de dossier de 25 €



Indique qu'il faut apporter son pique-nique



Indique que l'activité n'est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite



Indique que l'activité nécessite une réservation et qu'une fois l'activité confirmée aucun remboursement n'est effectué.



Indique qu'un transport retour à domicile est possible au prix de 15,50 €

ASSURANCE ANNULATION 5% DU PRIX DU WEEK-END

Conditions d'octroi de la garantie

La garantie pourra être mise en œuvre dans tous les cas où l'annulation aura été justifiée par :

1. le décès :

- a - du participant lui-même, de son conjoint, de son concubin ou de son partenaire dans le cadre d'un pacte civil de solidarité (Pacs), de ses ascendants ou descendants en ligne directe ;
- b - de la personne figurant sur le même bulletin d'inscription que le participant ;
- c - des frères, des sœurs, des beaux-frères ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant.

2. Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours des personnes ci-dessus énumérées, à l'exception de celles mentionnées en 1. c.

3. La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

4. Le licenciement économique :

- du participant, de son conjoint, de son concubin, ou de son partenaire dans le cadre d'un pacte civil de solidarité (Pacs) ;
- du père ou de la mère ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur.

5. Les complications d'une grossesse ou une grossesse conduisant à une contre-indication de déplacement, survenant dans les 6 premiers mois de grossesse.

6. La convocation devant un tribunal en tant que témoin ou juré d'assises pour une date se situant pendant votre séjour, sous réserve que la convocation n'ait pas été connue lors de la souscription de la présente garantie.

7. La convocation en vue de l'adoption d'un enfant pour une date se situant pendant le séjour, sous réserve que la date n'ait pas été connue lors de la souscription de la présente garantie.

8. La mutation professionnelle obligeant le participant à déménager entre la date de départ et la date de retour du séjour, sous réserve que la mutation n'ait pas été connue au moment de la souscription de la présente garantie et qu'elle ne soit pas consécutive à une demande de la part du participant.

9. La réquisition d'urgence du participant dans le cadre d'un service public, médical ou militaire.

10. La survenance d'un attentat, d'une émeute ou d'un acte de terrorisme se produisant à l'étranger dans la ou les villes de destination ou de séjour.

La garantie est acquise sous réserve que soient réunies les cinq conditions suivantes :

- l'événement a entraîné des dommages matériels et corporels dans la ou les villes de destination ou de séjour,
- le ministère des Affaires étrangères français déconseille les déplacements vers la ou les villes de destination ou de séjour,
- l'impossibilité pour l'organisateur du voyage de proposer un autre lieu de destination ou un séjour de substitution,
- la date de départ est prévue moins de 30 jours après la date de survenance de l'événement,
- aucun événement similaire ne s'est produit dans la ou les villes de destination ou de séjour dans les 30 jours précédant la réservation de votre voyage.

Exclusions

Outre les exclusions prévues aux conditions générales du contrat Raqvam Associations et Collectivités, la garantie ne peut s'exercer :

- pour tout fait, dommage ou faute dolosive provoqué intentionnellement par le participant ;
- pour la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat ;
- pour la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse préexistant à la souscription du contrat.

Étendue de la garantie dans le temps

La garantie est acquise de sa souscription, qui doit intervenir à l'inscription au voyage ou séjour, ou à la réservation de la location, jusqu'au moment du départ ou de l'entrée en jouissance des locaux.

Elle ne s'exerce pas au cours du voyage, du séjour ou de la location.

Montant de la garantie

Sont couvertes au titre du présent contrat toutes sommes versées dès l'inscription à l'organisateur ou à l'organisme de location (acompte, arrhes, dédit) dans la limite d'un plafond égal au coût du voyage, du séjour ou de la location.

La cotisation versée en contrepartie de la souscription de la présente garantie, les frais d'adhésion qui restent dans tous les cas acquis à l'association sociétaire, ne sont pas remboursables.

Septembre

WEEK-ENDS

WE à Disneyland Paris



Du vendredi 18 au
dimanche 20 septembre



Hôtel



550 €

Départ :



d'Angers



de Cholet

Horaires :



Départ: 18h00



Retour: 16h00



Transport:



Minibus



3h15

Une journée à Disneyland remplie de magie.

Accès aux 2 parcs, attractions pour tous, parades, village Disney
et pour finir le week-end, petite pause au restaurant.

Octobre

WEEK-ENDS

WE à Carnac



Du samedi 3 au dimanche
4 octobre



Gîte ou hôtel



310 €

Départ :



d'Angers



de Cholet

Horaires :



Départ: 9h00



Retour: 18h00



Transport:



Minibus



2h15

Un week-end à Carnac entre détente, balades en bord de mer, découverte des célèbres alignements mégalithiques de menhirs et plaisirs bretons. Balade en petit train, visite de Quiberon.

Octobre

WEEK-ENDS

WE découverte des animaux



Du samedi 17 au dimanche
18 octobre



Gîte ou hôtel



310 €

Départ :



d'Angers



de Cholet

Horaires :



9h00 à 18h00



10h00 à 17h00



Transport:



Minibus



2h15

Visite de la terre de dragon, où vous observerez crocodiles, iguanes, anacondas... Suivi d'une visite dans une ferme pédagogique sans oublier la forteresse d'Angle sur l'Anglin

Novembre

WEEK-ENDS

WE bien être



Du samedi 7 au dimanche
8 novembre



Gîte



Départ :



d'Angers



de Cholet

Horaires :



9h00 à 18h00



10h00 à 17h00



310 €



Transport:



Minibus



1h45

Week-end sur le thème bien-être, apprendre à prendre soin de soi, relaxation, auto-massage, balade, apprendre à faire un soin maison...

Novembre

WEEK-ENDS

WE en Touraine



Du samedi 28 au dimanche
29 novembre



Gîte ou hôtel



310 €

Départ :



d'Angers



de Cholet

Horaires :



Départ: 9h00



Retour: 17h00



Transport:



Minibus



1h30

Un week-end en Touraine entre découverte des châteaux, balades au cœur de la région et visite de l'Aquarium de Touraine pour une escapade riche en découvertes et en émerveillement.

Décembre

WEEK-ENDS

WE Zoo de la Boissière du Doré



Du samedi 5 au dimanche
6 décembre



Gîte ou Hôtel



310 €

Départ :



d'Angers



de Cholet

Horaires :



10h00 à 17h00



11h00 à 16h00



Transport:



Minibus



1h30

Un week-end au Zoo de La Boissière du Doré, entre découverte des animaux et immersion dans la magie d'un marché de Noël chaleureux et féerique.

Septembre

JOURNEES

Restaurant fouées et balade au lac



Samedi 26 septembre



De 12h à 16h30



58 Bld. du Doyenné, Angers



62 €

Dans un cadre troglodytique venez déguster des fouées à volontés avant de finir par une balade/baignade au bord du lac

Octobre

JOURNEES

Bowling, resto, lasergame



Samedi 10 octobre



De 9h30 à 16h - Angers
De 10h30 à 15h - Cholet



58 Bld. du Doyenné, Angers
49 Bld. de la Rontardière, Cholet



80 €

Journée à l'autre usine de Cholet, 1 partie de bowling, restaurant à volonté le midi et 1 partie de lasergame



Transport retour possible

Feu d'artifice et Chandelles



Samedi 24 octobre



De 18h30 à 23h00



58 Bld. du Doyenné, Angers



57 €

Un feu d'artifice et chandelles pour une féerie nocturne mêlant déambulation aux flambeaux/chandelles et tirs de fusées



Transport retour possible

Novembre

JOURNEES

Spectacle étoile équestre



Samedi 14 novembre



De 18h30 à 23h



58 Bld. du Doyenné, Angers



64 €

Une soirée féerique autour d'un spectacle équestre mêlant élégance, prouesses et émotion pour un moment inoubliable.



Transport retour possible

Musée de l'automobile



Samedi 21 novembre



De 11h00 à 16h30 - Angers
De 12h00 à 15h30 - Cholet



58 Bld. du Doyenné, Angers
1 All. des Hirondelles, Cholet



60 €

Une sortie au cœur de l'histoire automobile à la découverte de voitures anciennes et courses avec des modèles emblématiques

Décembre

JOURNEES

Marché de Noël "la Belle échoppe"



Samedi 12 décembre



De 14h00 à 19h00



58 Bld. du Doyenné, Angers



50 €

Marché de Noël la Belle Échoppe où vous trouverez des créateurs en tout genre et ainsi profiter d'une pause chocolatée

AGENDA

Inscriptions

Merci de prendre connaissance des informations pratiques et des conditions générales avant toute inscription.



Coupon-réponse ou formulaire en ligne à retourner
avant le 31 août 2026



Confirmations d'inscription envoyées
à partir du 1er septembre 2026

Respect des délais :



Afin de garantir la réservation des activités, des billetteries et l'organisation des transports, nous vous remercions de respecter au maximum les dates indiquées.

Votre anticipation nous permet de proposer une organisation de qualité à l'ensemble des participants.

Inscriptions en cours de trimestre



Les inscriptions restent possibles tout au long du trimestre, sous réserve des places disponibles.



Les transports ne peuvent toutefois pas être garantis pour les inscriptions tardives.

Les demandes de transport sur Angers doivent être transmises à notre prestataire FlexMobi (Mouv'Irigo) au minimum 15 jours avant l'activité, ce qui peut limiter les possibilités de prise en charge après cette échéance.

CONTACTEZ-NOUS



La Cité des Associations

58 boulevard du Doyenné
49100 Angers



02 41 22 06 70



escal.accueil@adapei49.asso.fr



<https://escal.adapei49.asso.fr>

Horaires d'ouverture

Lundi	9h00-12h30	14h00-17h00
Mardi	Fermé	14h00-17h00
Mercredi	9h00-12h30 (téléphone)	Fermé
Jeudi	9h00-12h30	14h00-17h00
Vendredi	9h00-12h30 (téléphone)	14h00-17h00 (téléphone)

SUIVEZ-NOUS



ESCAL adapei 49



escaladapei 49

